



COMMUNIQUE DE PRESSE
18 MAI 2021

REP pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

Les industriels des produits de construction minéraux créent un éco-organisme pour valoriser les déchets inertes du secteur du bâtiment

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le régime de la responsabilité élargie du producteur (REP) est étendu aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2022. Afin de répondre à cette nouvelle orientation, les entreprises membres des syndicats et fédérations professionnelles représentant les industries de la pierre de construction, du béton, prêt à l'emploi ou préfabriqué, du granulat et du ciment, ainsi que des enrobés (FIB, Routes de France, SFIC, SNBPE, SNROC, UNICEM, UNPG), se sont coordonnées afin d'étudier la création d'un éco-organisme pour les produits de construction minéraux générant des déchets inertes.

Plus de 20 entreprises adhérentes de ces syndicats mènent des actions pour créer cet éco-organisme chargé de financer le traitement des déchets inertes issus des produits minéraux de la construction et de la déconstruction, et d'améliorer les performances de la filière de recyclage.

Son actionnariat sera ouvert à l'ensemble des entreprises de la filière minérale. Dans une perspective d'optimisation continue de l'économie circulaire, des entreprises d'autres secteurs pourront également rejoindre cette démarche.

Un objectif clair : recycler plus et partout

Les déchets inertes issus des produits minéraux de la construction du secteur du bâtiment représentent chaque année 33 millions de tonnes. Avec un taux de performance de 76%, cette filière de valorisation est la plus performante après celle des métaux. **Le futur éco-organisme a pour ambition de porter ce taux de performance à 90% d'ici 2028.**

Pour y parvenir, il s'appuiera sur le maillage du réseau existant de 1 500 sites (déchèterie privée, plateforme de tri ou de recyclage) implantés sur l'ensemble du territoire et auxquels s'ajoutent 500 usines d'enrobés qui recyclent des matériaux récupérés sur les chantiers routiers ou de VRD (voiries et réseaux divers). Ce réseau privé et dédié aux déchets inertes des professionnels du bâtiment est en outre complété par un réseau de 4 000 déchèteries publiques qui réceptionnent les déchets inertes des particuliers.

Il s'agira de soutenir financièrement :

- Les maîtres d'ouvrage exemplaires dont le tri des déchets inertes sur leurs chantiers répond aux standards de collecte séparée permettant leur réemploi ou recyclage.

- Les collectivités territoriales leur permettant une reprise sans frais des déchets inertes provenant des particuliers, sur les points d'apport volontaire qu'elles exploitent.
- La mise en place d'un système de traçabilité permettant de soutenir la lutte contre les dépôts sauvages et de distinguer les matériaux destinés au secteur du Bâtiment (soumis à la REP) des matériaux destinés au secteur des Travaux Publics (non soumis à la REP). Cette traçabilité devra s'appuyer sur la transparence de l'éco-contribution pour éviter toute mutualisation des coûts de fonctionnement de la filière REP avec les activités de Travaux Publics explicitement hors du champ d'application de la REP.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'éco-organisme sont, en lien avec les pouvoirs publics, en cours de définition et seront précisées au début du mois de juillet.

À propos de l'UNICEM :

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierres naturelles, ...), et les fabricants de matériaux de construction, notamment le béton prêt à l'emploi. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73 % des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires. Pour en savoir plus : www.unicem.fr

À propos de La Filière Béton :

La Filière Béton rassemble tous les acteurs de cette industrie, de l'extraction aux produits : la Fédération de l'industrie du béton (FIB), le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) et l'Union nationale des producteurs des granulats (UNPG). Au regard des attentes des Français et des enjeux en matière de construction, ces syndicats se sont mis en ordre de marche pour proposer d'une seule et même voix les solutions de la Filière Béton à même de relever ces défis.

À propos du SNBPE :

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) représente 80 % de l'activité globale de la production de béton prêt à l'emploi en France. En regroupant plus de 200 adhérents et 1 800 unités de production, le SNBPE se positionne comme un acteur majeur sur le marché du béton.

Pour en savoir plus : www.snbpe.org

À propos du SFIC :

Le SFIC est l'organisation professionnelle regroupant la quasi-totalité des fabricants de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers de 40 sites industriels, les entreprises regroupées au sein du SFIC emploient près de 5 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards d'euros. Pour en savoir plus : www.infociments.fr

À propos du SNROC :

Le SNROC est le syndicat qui fédère et défend les intérêts collectifs des entreprises d'extraction, de transformation et de mise en œuvre des pierres naturelles en France. La filière pierres naturelles regroupe 700 entreprises qui emploient 4 000 salariés au cœur des territoires et avec des savoirs faire inégalés. Les pierres naturelles sont utilisées pour la construction, la décoration, la voirie et aussi l'art funéraire. Les pierres naturelles françaises sont nécessaires à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine historique bâti et participent de ce fait directement à l'économie de la culture et du tourisme. D'ailleurs de plus en plus d'entre elles sont protégées par des Indications géographiques.

Le SNROC est membre de la fédération UNICEM (union nationale des industries de carrières et matériaux).

Plus d'infos : www.snroc.fr

À propos de l'UNPG :

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des entreprises qui extraient et produisent des granulats naturels (sable et graviers) ou recyclés, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle réunit environ 900 entreprises, ce qui représente 2

300 carrières et 15 000 emplois directs. Sa priorité est de garantir un accès à la ressource minérale qui respecte une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la qualité des matériaux, tout en appliquant les principes d'économie circulaire. La majorité de ses membres adhère à la Charte environnement et / ou à la charte RSE pilotées par l'association UNICEM entreprises engagées. L'UNPG est une composante importante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr

À propos de la FIB :

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente 100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises industrielles locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables. www.fib.org

À propos de Routes de France :

L'industrie Routière Française qui regroupe 1 500 établissements et représente 160 000 emplois directs et indirects réalise les travaux liés à la construction et à l'entretien des infrastructures de mobilité et à leurs aménagements, sur tous les points du territoire. Avec ses 500 usines d'enrobés qui recyclent des matériaux issus de la déconstruction elle est un acteur important de l'économie circulaire. Routes de France publie chaque un bilan environnemental présentant, entre autres, les activités de recyclage. En 2020, le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises adhérentes à Routes de France est estimé à 12,3 milliards d'euros. www.routesdefrance.com